

CHAMBRE DES COMMUNES

CANADA

OTTAWA, 8 juin 1934.

L'honorable GEORGE BLACK,
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa, Canada.

Je désire par la présente tendre ma résignation comme membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Elgin-Ouest.

M. F. HEPBURN. [L.S.]

Témoins:

A. GOULET,
M.P. pour Russell.

PETER HEENAN,
M.P. pour Kenora-Rainy-River.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

(Bills privés)

Les bills suivants sont lus la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et les documents qui les accompagnent sont référés au comité des Bills privés, savoir:—

Bill No 86 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Marjorie Short Hanson".

Bill No 87 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fenwick William Smith".

Bill No 85 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Mabel Taylor Johnson".

Ayant disposé de l'Ordre pour les bills privés et publics;

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 91 (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la marine marchande" étant lu;

M. Duranleau propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est, en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 89, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'accise est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.10 p.m., jusqu'à lundi prochain, à 3 p.m.

GEORGE BLACK,

Orateur.